

Leur Auditeurs des Comptes du Dauphiné

Certifions par ces présentes à vous
 Dauphiné de Viennois eut ordonné et mandé
 par les Lettres patentes données ou
 à messieurs les Gouverneurs et
 gens de son conseil en ce qui
 la en avant faites baure monnoye d'or
 Dauphiné grois au Dauphin de deux
 deniers tournois pièce à huit six
 deniers de Taille qui se font lete en
 forme prix et Loy comme estoient
 et furent ceux mil trois

Cents quatre vingt trois furent
faits duquel temps les francs d'or
fin du prix de soixante quatre
deniers vingt No les
tournois la piece en mettant en
Execution par messieurs de l'Université
ladite ordonnance pour que de luy a mes
mes apres fu ordonné et fait Crier et
publier par tous les lieux dudit pris
et publication et attendu la valeur de la
Monnoye qui estoit en usage place
forte auant Cour et pays voisins
dudit Dauphiné que de lors en auant
ne fu donné que pour sept
deniers obole. Tournois au petit
Blanc pour trois deniers obole
et neuffens
Cour au Dauphiné pour douze
deniers tournois la piece six deniers

Tournois quart pour trois deniers
 Tournois et parars pour un denier
 ducat et florins de

florence Dupris de soixante dix
 aumars vingt solas tournois audauphin
 defford. ou pour douze deniers Tournois
 et pailloles et

Item pour florin de
 quinze gram audauphin ou de

En Remoin de ce nous auons accorde
 presentee mis le seel de laditte chambre
 de lan 1426.